

## Commission des usagers (CDU)

### La commission des usagers

La loi du 4 mars 2002 et le décret n°2005-213 du 2 mars 2005 ont instauré la création, dans chaque établissement de santé public ou privé, d'une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge. Cette commission est devenue la commission des usagers (CDU) depuis le [décret 2016-726 du 1er juin 2016](#).

La CDU, présidée par Mme Monique CIPRIEN représente des usagers, a pour mission de veiller au respect des droits des usagers, de faciliter leurs démarches et de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des malades en associant les représentants des usagers.

L'ensemble des réclamations adressées à l'établissement de santé par les usagers ou les proches ainsi que les réponses apportées par les responsables de l'établissement sont à la disposition des membres de la commission, selon des modalités définies par le règlement intérieur de l'établissement. La CDU doit permettre le règlement des litiges centrés sur le dialogue avec les usagers, par l'intermédiaire de 2 médiateurs, le Dr Simon PERRET, médiateur médical et Mme Christine ISNARD, médiatrice non médicale.

Les informations relatives à la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches doivent également lui être communiquées.

A partir de ces informations, la CDU procède à une appréciation des pratiques de l'établissement et formule des recommandations.

Chaque usager peut s'adresser à la CDU, par l'intermédiaire de ses représentants ci-dessous, ou auprès du secrétariat de la direction des usagers : 04.90.78.85.47

### Les représentants des usagers

Les représentants des usagers sont désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé.

Il s'agit de :

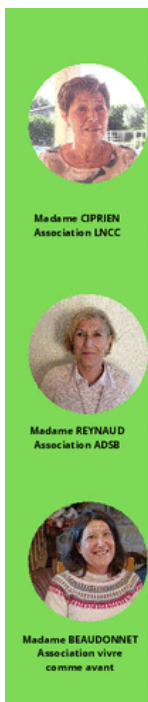
Mme Monique CIPRIEN, association LNCC ; (Ligue nationale contre le cancer)

Mme Corine REYNAUD, association ADSB ; (Association Donneurs de Sang Bénévoles)

Mme Elvire BEAUDONNET association vivre comme avant

**Permanence téléphonique le mardi et jeudi de 14h à 18h : 06.74.82.81.19**

Courriel : [rucavillon@gmail.com](mailto:rucavillon@gmail.com)



**Patients,  
en cas de besoin,  
faites appel  
à vos  
représentants!**

Nommés par l'Agence régionale de Santé (ARS), nous sommes les **représentants des usagers**, présents pour **veiller au respect des droits des usagers** au sein de l'établissement.

Vous pouvez nous joindre à tout moment pour discuter et échanger. Nous sommes là pour vous aider.



[rucavillonlauris@gmail.com](mailto:rucavillonlauris@gmail.com)



Tel : 06.74.82.81.19  
le mardi et jeudi de 14h à 18h



IV DROITS DU PATIENT 04 - version 5 - MAJ avril 2026

CENTRE HOSPITALIER  
INTERCOMMUNAL  
DE CAVAILLON - LAURIS  
119 Avenue Georges Clemenceau  
CS 50 157  
84304 Cavaillon Cedex  
+33 (0)4 90 78 85 00  
Nous contacter par courriel

<http://www.ch-cavillon.fr/droits-des-patients/commission-des-usagers-cdu-225.html>